

**CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2016**

**ÉPREUVE DE NOTE**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : Bibliothèque**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 25 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

## Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque de Cultureville.

Votre responsable vous demande de rédiger à son attention exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les partenariats à mettre en place ou à renforcer dans le cadre des activités de la médiathèque.

## Liste des documents :

- Document 1 :** « Bibliothèques territoriales et bibliothèques scolaires se regardent toujours en chiens de faïence »- JN. ESCUDIE - *localtis.fr* - 10 mars 2014 - 1 page
- Document 2 :** « Présentation de l'offre de la Médiathèque départementale en direction des collèges » - *Département de X* - Juin 2015 - 4 pages
- Document 3 :** « Les services des collectivités territoriales » - *Manager une bibliothèque territoriale n°51* - Février 2016 - 5 pages
- Document 4 :** « Enfance, arts et culture : bibliothèques nouvelle génération ? » - Article collectif - *Bulletin des bibliothèques de France* - Mai 2013 - 2 pages
- Document 5 :** « La bibliothèque est-elle soluble dans le réseau ? » - S. NAEGELEN - POMMARET - *Bibliothèque(s) n° 6* - 04 septembre 2015 - 2 pages
- Document 6 :** « Librairies et bibliothèques : comment collaborer ? » - C. CHARONNAT - *Livres-Hebdo*, n°1046 - Juin 2015 - 1 page
- Document 7 :** « Bibliothèques dans la cité, un outil participatif sur le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale » - E. POSSE - *Bibliothèque(s)*, n°77 - Décembre 2014 - 1 page
- Document 8 :** « Education artistique et culturelle : le potentiel sous-exploité des bibliothèques » - H.GIRARD - *lagazettedescommunes.com* - 25 février 2015 - 3 pages
- Document 9 :** « Pourquoi utiliser les principes du marketing en bibliothèque ? » - M. De MIRIBELLE - *lecturejeunesse.org* - Consulté le 14 mars 2016 - 4 pages

## Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## DOCUMENT 1

# Bibliothèques territoriales et bibliothèques scolaires se regardent toujours en chiens de faïence

Culture / Education Publié le lundi 10 mars 2014

*localtis.fr*

Le ministère de la Culture et de la Communication rend public un rapport sur "Les relations des bibliothèques territoriales avec les établissements scolaires". Curieusement, ce rapport est signé par deux inspecteurs généraux des bibliothèques, alors qu'on aurait pu s'attendre - sur un tel sujet - à une participation de l'Education nationale. D'autant plus que Geneviève Fioraso, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - deux secteurs qui ne sont pourtant pas évoqués dans le rapport -, a cosigné la lettre de mission avec Aurélie Filippetti.

### **Des relations plutôt distendues**

Il est vrai que les relations semblent assez distendues. Ainsi, selon les chiffres - à prendre avec précaution - fournis par l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, mis en oeuvre par le ministère de la Culture, 87% des bibliothèques disaient, en 2011, avoir noué des partenariats et coopérations avec des écoles (contre 95% en 2010). Mais ces chiffres tombent respectivement à 24% et 32% pour les collèges et à 9% et 15% pour les lycées (en tenant compte du fait que toute bibliothèque de collectivité n'a pas forcément un collège et encore moins un lycée dans son environnement immédiat). Explication donnée par les auteurs, même si de nombreux territoires ont réussi à sortir de ce schéma binaire : "Chaque institution et ceux qui y travaillent se voient assignés à une place non interchangeable : la lecture-plaisir extensive pour les bibliothèques, la lecture apprentissage intensive pour l'école."

### **Il y a urgence !**

Pourtant le rapport considère qu'il y a urgence face au décrochage de certains indicateurs (notamment Pisa) : "La coopération entre bibliothèques publiques et établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) est indispensable. Elle doit se traduire, bien au-delà des affinités personnelles, des opportunités circonstancielles et des frontières administratives, dans l'organisation des réseaux éducatifs et culturels des départements, des villes ou des intercommunalités : les enseignants et leurs élèves doivent disposer d'une place légitime et prévue dans les bibliothèques, les bibliothécaires et leurs services doivent être tout autant légitimes et bienvenus au sein des établissements scolaires."

Pour autant, le rapport estime que "les bibliothèques publiques n'ont pas à se substituer à l'école dans le domaine de la réussite éducative". Il s'agit plutôt d'"accompagner" cette dernière et de "contribuer à créer les conditions de cette réussite".

### **Vers des "espaces éducatifs" dans les bibliothèques territoriales ?**

Pour favoriser ce rapprochement, le rapport formule un certain nombre de préconisations. Il s'agirait, par exemple, d'insérer les bibliothèques scolaires dans les réseaux de bibliothèques des collectivités et dans les politiques locales de développement de la lecture. De même, les auteurs suggèrent d'ouvrir les portails informatiques des bibliothèques municipales et départementales aux catalogues des bibliothèques scolaires (lorsqu'ils existent) et d'inclure, chaque fois que cela est réalisable, les écoles, collèges et lycées, dans les marchés d'achats de livres des collectivités concernées. Même s'il ne s'agit pas de se substituer à la mission éducative de l'Education nationale, le rapport recommande aussi d'encourager et de faciliter la création de "services éducatifs" au sein des bibliothèques des collectivités.

Jean-Noël Escudié / PCA

Objet : Présentation de l'offre de la Médiathèque départementale en direction des collèges

Depuis plus de dix ans, la Médiathèque départementale développe le programme « Donner le goût de lire » en direction des collèges (équipes éducatives et collégiens).

L'installation dans *joiedevivre* de la médiathèque départementale et l'opportunité offerte par ce bâtiment novateur et son projet de service, d'une part et la réorganisation de la collectivité, d'autre part, nous a conduit à dresser un panorama actualisé de ce dispositif.

1. L'offre existante

Les services et les actions développées ci-dessous ont été assurés par 3 personnes (3 équivalents temps plein).

Depuis septembre 2014 (nouvel organigramme), ils sont portés par 2 personnes  $\frac{1}{2}$  (2 équivalents temps plein).

a. Les services documentaires : le prêt de documents

- **Accès aux ressources en ligne:** la Médiathèque départementale est abonnée à un ensemble de ressources dématérialisées ; les ressources « Vodeclis » et « Tout apprendre » sont à destination des collégiens et librement accessibles à tout usager de *joiedevivre* de la Médiathèque départementale.
- **Prêts documentaires et d'expositions** aux CDI des collèges : une mission historique des bibliothèques départementales de prêt. La Médiathèque départementale assure ces prêts à l'ensemble des collèges publics du département, soit en accueillant directement les documentalistes à *joiedevivre* ou à l'annexe, soit en acheminant les ouvrages dans les bibliothèques de proximité. Il peut s'agir de prêts ponctuels ou de prêts sur l'année scolaire ; ces prêts peuvent concerner plusieurs centaines d'ouvrages.
- **Prêts de sélections du prix des Incorruptibles :** dispositif national de valorisation de la littérature très prisé par les enseignants. La Médiathèque départementale achète plusieurs sélections et les met à disposition des collèges participants.

- **Prêt de sélections thématiques d'ouvrages** en lien avec les spectacles sélectionnés dans le cadre du dispositif « **collège en tournée** » : les collèges participants bénéficient de ce prêt durant toute l'année scolaire.
- **Prêts permanents** : dans le cadre du règlement « **expertise CDI** », 3 à 4 collèges bénéficient, chaque année, d'une subvention permettant, soit le renouvellement d'ouvrages documentaires à hauteur de 2700 euros maximum, soit l'aide à la constitution d'une sélection thématique à hauteur de 900 euros.

b. Les services en direction des enseignants

- **Animation de rencontres professionnelles** : les bibliothécaires en charge de la mission collèges accueillent à *joiedevivre*, sur demande, des réunions de bassin (découpage géographique de l'Education nationale) et développent des thématiques liées au métier et à la production éditoriale jeunesse.
- **Expérimentation de tablettes et de liseuses** : la Médiathèque départementale a proposé cette expérimentation à 4 collèges durant 2 années scolaires. Elle a permis de tester les usages et les contenus adaptés au public des collégiens. Celle-ci peut désormais accompagner d'autres collèges dans le choix de supports multimédia et dans la sélection de ressources électroniques.

c. Les offres culturelles et éducatives pour les classes

- **Rencontres d'auteurs** : la Médiathèque départementale participant chaque année à la Comédie du livre, elle organise, à cette occasion, des débats entre auteurs, éditeurs et collégiens. Ces débats, préparés en amont avec les enseignants et les jeunes, s'inscrivent dans un programme de valorisation de la littérature de jeunesse et d'accompagnement de la lecture chez les jeunes.
- **La presse** : en lien direct avec le travail récurrent effectué par les enseignants sur la presse, la Médiathèque départementale propose, depuis 2 ans, des actions de sensibilisation à la lecture de la presse et au décryptage de l'actualité. Cet axe de travail s'est vu renforcer, depuis février 2015, à travers les actions de médiation de la médiathèque *joiedevivre* autour de la liberté d'expression.
- Dispositif des **Actions Educatives Territoriales (AET)** « le goût de lire » : chaque année, la Médiathèque départementale accompagne les collèges dans le montage de leurs dossiers, les instruit et en assure la coordination. En moyenne, ce sont 25 actions autour de la lecture, de l'écriture et de l'oralité qui sont ainsi développées auprès des collégiens.

d. De nouvelles propositions soumises à validation

- **Renforcement des projets autour de la presse** : la demande des collèges est forte, ceux-ci participant fortement à la semaine de la presse. Par ailleurs, *joiedevivre* accueillant tous les 2 ans la manifestation « Cartooning for peace », la Médiathèque départementale bénéficie de relations privilégiées avec les professionnels qui se montrent attentifs à la découverte de leurs métiers par les jeunes.
- **Développement des projets autour du film documentaire** : la Médiathèque *joiedevivre* propose une programmation autour du film documentaire pour laquelle elle invite régulièrement des réalisateurs et spécialistes du genre. Nous souhaiterions élargir le public en proposant cet axe de travail aux enseignants des collèges.

## 2. L'offre adaptée aux collèges de proximité

Sont concernés, les collèges Rabelais, Molière, Rimbaud, Balzac et Voltaire. Ces 5 collèges bénéficient chaque année de plusieurs journées à *joiedevivre* dans le cadre du Voyage au centre de *joiedevivre*.

### a. Actions développées entre 2010 et 2015

#### ▪ Collège Rabelais

- ✓ Prêts de livres.
- ✓ AET le goût de lire en 2013/14.
- ✓ Prix littéraire départemental
  - Plusieurs collégiens ont été retenus pour être jurés du Prix des collégiens.
  - Le collège a bénéficié d'une rencontre d'auteur en 2012 : François Place (2012).

#### ▪ Collège Molière

- ✓ Prêt de livres :
  - Au CDI
  - Dans le cadre du « prix des Incorruptibles ».
- ✓ Rencontre d'auteur dans le cadre du dispositif de valorisation de la littérature de jeunesse : Annie Cordina.
- ✓ Prix littéraire départemental : rencontre avec Jean-Marc Deville, auteur primé en 2012.

#### ▪ Collège Voltaire

- ✓ Prêts de livres au CDI.
- ✓ Dans le cadre de l'école ouverte (sur la dernière semaine d'août, possibilité pour les futurs 6<sup>ème</sup> de découvrir de manière ludique le collège qu'ils vont intégrer), 2 bibliothécaires de la Médiathèque départementale ont animé des ateliers présentant *joiedevivre* et les ressources de la Médiathèque.
- ✓ Pendant 3 ans, la Médiathèque départementale a proposé une action expérimentale d'accompagnement de la « 3<sup>ème</sup> dérogatoire » en transversalité avec les différentes entités de *joiedevivre* afin de faciliter l'accès à *joiedevivre* à des jeunes éloignés de la culture et en difficultés scolaires.
- ✓ AET le goût de lire en 2012/13 et 2013/14.
- ✓ Expertise CDI : le collège a bénéficié d'une aide à la création d'une sélection d'ouvrages sur la thématique « Filles/garçons » à hauteur de 900 euros (dispositif présenté ci-dessus : « Prêts permanents » chap. 1a).
- ✓ Prix littéraire départemental :
  - Plusieurs collégiens ont été jurés du Prix des collégiens.
  - La documentaliste du CDI était membre du comité de pilotage du Prix entre 2011 et 2015.

#### ▪ Collège Balzac

- ✓ Prêts de livres au CDI.
- ✓ AET le goût de lire en 2012/13 et 2013/14.
- ✓ Une classe de 5<sup>ème</sup> a été accueillie à *joiedevivre* pour un projet « Filles/garçons », en lien avec l'agence sociale de la Marquise.
- ✓ Expérimentation tablettes (projet présenté ci-dessus chap.).

- ✓ Expertise CDI : le collège a bénéficié d'une aide au renouvellement des collections documentaires du CDI à hauteur de 2700 euros.
- ✓ Prix littéraire départemental :
  - Plusieurs collégiens ont été retenus pour être jurés du Prix des collégiens.
  - Le documentaliste du CDI a été membre du comité de pilotage du prix des collégiens entre 2011 et 2015.
  - Le collège a bénéficié d'une rencontre d'auteur en 2014 : Eric Sanvoisin.

▪ **Collège Rimbaud**

- ✓ Prêts de livres au CDI
- ✓ Expertise CDI : le collège a bénéficié d'une aide au renouvellement des ses collections documentaires à hauteur de 2700 euros.
- ✓ Poésie au collège : la Médiathèque départementale a proposé un dispositif de sensibilisation à la poésie permettant l'intervention d'artistes et la présentation d'une petite forme théâtrale au sein de l'établissement. Les collégiens ont ainsi pu découvrir des poètes « engagés » tels que Pablo Neruda et Abdelatif Laâbi.
- ✓ Prix littéraire départemental : plusieurs collégiens ont été jurés du Prix des collégiens.

b. Les projets déjà identifiés pour la rentrée 2015-2016

A ce jour, les dossiers AET ne sont pas tous déposés, ni instruits. Des pistes autour de la valorisation de la presse et l'analyse de ses contenus sont à l'étude.

▪ **Collège Rabelais**

- ✓ Reconduction de prêt de sélections Prix des Incorruptibles.

▪ **Collège Molière**

- ✓ En prolongement de la participation à un déjeuner littéraire au CDI dans le cadre de l'opération « Lire quel plaisir » dans les Hauts de Massane. Projet d'animation de 3 déjeuners littéraires dans l'année.

▪ **Collège Voltaire**

- ✓ Reconduction du projet « Filles/garçons » avec l'agence sociale Mosson : accueils à *joiedevivre* d'une classe de 5<sup>ème</sup>.

3. Le Prix littéraire départemental des collégiens

Mis en place depuis 6 ans, le Prix littéraire départemental des collégiens s'adresse, dans un premier temps, aux ados, à titre individuel et, dans un second temps, aux classes de collèges qui accueillent les auteurs primés dans le cadre de rencontres autour du livre sélectionné et plus largement l'œuvre de l'auteur en question.

L'ensemble des CDI des collèges bénéficient également de ce dispositif en recevant chaque année les 2 ouvrages primés.

Chaque année, plus de 2.500 collégiens bénéficient des programmes proposés par la Médiathèque départementale. A travers cette sensibilisation à une offre culturelle diversifiée, les jeunes ont l'opportunité d'élargir leurs horizons et de trouver des espaces d'épanouissement personnel. Ce sont des missions que la Médiathèque départementale s'est données depuis plus de 10 ans, qu'elle souhaite consolider et déployer dans *joiedevivre* et sur le territoire du département.

## MANAGER UNE BIBLIOTHÈQUE TERRITORIALE

(...)

### III • Positionnement dans l'action publique locale

Le positionnement de la bibliothèque comme service à part entière de la collectivité repose sur son insertion cohérente dans la transversalité de l'action et la mutualisation des moyens des collectivités locales. À condition, toutefois, de réviser quelques habitudes et idées reçues sur le cloisonnement des services administratifs, sociaux et culturels, tant du point de vue des responsables politiques et administratifs que des bibliothécaires eux-mêmes.

#### A - LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

##### 1. Les besoins documentaires de l'administration territoriale

Le classement de la bibliothèque au nombre des institutions culturelles a fini par faire oublier sa nature documentaire. Dans le même temps, bien que financés et gérés par de mêmes administrations, les centres de documentation des collectivités locales sont le plus souvent considérés comme des services administratifs totalement distincts des bibliothèques.

Les mutations techniques, qui ne font qu'accentuer la proximité de fonction entre ces deux services, rendent ce cloisonnement absurde. Depuis longtemps déjà, la ville de Paris avait intégré sa bibliothèque administrative de la ville de Paris à son réseau de bibliothèques. Mais elle fait encore largement exception.

##### La Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris

La Bibliothèque de l'hôtel de ville (BAVP : ex-Bibliothèque administrative de la ville de Paris) a rouvert ses portes au grand public après d'importants travaux de mise en sécurité incendie et d'accès aux personnes handicapées en septembre 2010.

Cette bibliothèque, initialement créée pour les besoins du personnel administratif de l'hôtel de ville et ses conseillers, conserve et développe l'une des plus grandes collections juridiques de la capitale. Elle fait partie du réseau des bibliothèques spécialisées de la ville de Paris dont le catalogue collectif est accessible en ligne sur le site *Paris.fr*. Ses ressources, dont la dimension patrimoniale est importante, sont particulièrement riches en droit public.

Depuis le début des années 90, elle est désormais ouverte au public auprès de qui elle assure la promotion de son fonds par des animations, des rencontres et des expositions. Elle n'en continue pas moins à assurer sa fonction administrative auprès du personnel et des élus de l'hôtel de ville par un service de prêt et de renseignement sur place, par téléphone ou en ligne.

Grâce à sa démarche métiers, le CNFPT a œuvré pour le rapprochement des deux métiers par la création d'un pôle « bibliothèques et centres documentaires » à l'ENACT de Nancy en 2007. Ce pôle, devenu pôle « culture » par l'intégration des métiers du patrimoine, de l'enseignement artistique et de l'action culturelle, est désormais rattaché à l'INSET de Nancy.

Le dispositif réglementaire a également reconnu la proximité des métiers de documentaliste et de bibliothécaire : par concours, les documentalistes accèdent au cadre d'emplois de

bibliothécaire territorial de la FPT, par une option documentation. Toutefois, cette option documentation s'inscrivant dans le cadre de la filière « culturelle », elle est de ce fait mal identifiée comme ouvrant aux carrières de documentaliste, dont la spécialité juridique et administrative est considérée comme la spécialité dominante, le cloisonnement perdure.

Néanmoins, l'environnement technique et juridique souligne de plus en plus l'absurdité, voire l'impossibilité, de cloisonner éternellement bibliothèques et centres documentaires.



## Mutualiser les marchés de périodiques et la gestion des droits d'accès aux bases de données

Dès lors qu'une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques est un service de la collectivité, cette dernière est en principe tenue de ne passer qu'un seul marché pour l'ensemble de ses abonnements, qu'ils soient destinés au personnel et aux usagers de la bibliothèque ou aux besoins d'autres services. De cette nécessité apparaît le besoin de traiter la procédure des marchés de périodiques de façon globale. Les bibliothèques disposent généralement de procédures informatisées permettant d'identifier les périodiques de façon univoque

à partir de leur ISSN (*International Standard Serial Number*) et les gérer à partir des notices de publication en série de la Bibliothèque nationale de France (qui comportent notamment les renvois des appellations successives d'une même publication). Ces mêmes systèmes gèrent la réception (bulletinage) et la circulation des exemplaires. Les bibliothèques assurent le plus souvent le dépouillement thématique de ces périodiques, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prestataire.

Les opportunités nouvelles offertes par les technologies de l'information permettent d'envisager des modes de coopération qui n'impliquent pas nécessairement une fusion des deux services. La mutualisation peut se faire sous la forme d'un partage des ressources en ligne et d'une complémentarité des acquisitions. Elle peut encore prendre la forme d'une intégration structurelle du système d'information pour le dépouillement des périodiques, que ce dernier soit développé en interne ou externalisé.

## 2. Les besoins documentaires des personnels de la collectivité

### a) Préparation des concours et examens professionnels, formation continue

Le personnel employé par la collectivité constitue une part non négligeable de la population active locale. Ses besoins recouvrent des champs qui relèvent du domaine d'action de la bibliothèque :

- lecture (prévention de l'illettrisme et action postadaptative à la lecture) ;
- culture générale (préparation aux épreuves de dissertation et aux oraux) ;
- méthodologie (notes de synthèse, études de cas, annales) ;
- connaissances administratives et techniques (droit, administration et management publics, mathématiques, physique, chimie, techniques appliquées des corps de métiers territoriaux, etc.).

### L'illettrisme dans le personnel territorial : un frein aux reconversions et au développement des carrières

L'illettrisme concerne non seulement la population administrée par les collectivités territoriales, mais encore leur personnel. Les services de formation des collectivités locales sont directement concernés. 8 % des employés ouvriers et professions intermédiaires qui travaillent dans la fonction publique sont en situation d'illettrisme. Ils ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul. Or, ces connaissances sont préalables à leur autonomie, tant dans les situations simples de leur vie professionnelle que dans celles de leur vie courante.

Cette situation n'est pas toujours identifiée. D'après une enquête menée en 2005-2006 par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) auprès de 900 collectivités, 60 % d'entre elles déclaraient n'avoir identifié aucune personne en situation d'illettrisme, ni parmi leurs agents ni chez les usagers.

Elle est pourtant dommageable au service public comme au personnel. Un agent illettré ne peut accomplir correctement ses missions et est exposé à des risques (par exemple, sur les précautions indiquées sur les produits d'entretien). Il ne peut, en outre, accéder à « l'ascenseur social » : tout examen ou concours, toute prise de responsabilité exige, *a minima*, de savoir lire et compter.

Les besoins documentaires relatifs à la préparation des concours et examens professionnels, et de la formation continue du personnel territorial recouvrent largement ceux d'autres publics cibles de la population (étudiants, candidats aux concours de la fonction publique, non-professionnels entreprenant des travaux requérant une compétence technique, etc.). Tel peut être le cas du droit et de l'administration, des techniques appliquées au bâtiment, ou encore des langues. Tel est aussi le cas des connaissances fondamentales, lire, écrire, compter, et de la maîtrise des connaissances géographiques et historiques fondamentales de tout ou partie des agents.

### Partenariat bibliothèque et service de formation

La bibliothèque et le service de formation de la ville de Fresnes agissent en commun au service du plan de formation de la ville. Grâce à ce partenariat, les besoins documentaires des agents sont méthodiquement pris en compte à partir des données fournies par le service formation qui, de son côté, encourage le personnel à recourir aux espaces et aux équipements de travail de la bibliothèque. Chaque année, la collaboration interservices permet la mise à jour du fonds « préparation de concours » avec le calendrier prévisionnel des

concours de l'année et la liste des agents inscrits fournis par le responsable du service formation. Par exemple, pour les dix agents inscrits au concours de technicien pour 2012, il sera procédé à l'achat en quatre exemplaires des documents nécessaires à la préparation de ce concours.

Ce partenariat concerne toutes les catégories de personnels. La bibliothèque accueille les cours de « remise à niveau » du personnel communal organisés par le service formation de la direction des ressources humaines. Cette formation vise à permettre aux agents disposant d'un faible niveau de culture générale de préparer des concours et examens professionnels qui leur permettront de progresser dans leur carrière.

Le choix a été fait de délivrer cette formation à la bibliothèque municipale. Cet environnement permet de rendre le lieu familier aux stagiaires et d'encourager la lecture. Les bibliothécaires accueillent les professeurs et leurs stagiaires. Ils mettent une salle à leur disposition et leur fournissent les bibliographies et les documents dont ils ont besoin. Ils choisissent les documents ou les bases en ligne nécessaires à la formation des stagiaires en concertation avec les professeurs.

À la suite d'une réunion entre bibliothécaires, professeurs et le responsable du service formation, les trois partenaires sont convenus de solliciter l'intervention d'une bibliothécaire autour du conte (forme de récit plébiscité par les stagiaires) pour les encourager à la lecture. En réponse au problème soulevé par un professeur faisant état des difficultés physiques d'agents qui, faute de moyens, n'ont pas fait diagnostiquer leurs problèmes de vue et ne disposent pas de lunettes adaptées, il a été décidé que la bibliothèque mettrait à leur disposition des liseuses (appareils de lecture numériques) offrant la possibilité d'adapter la taille et la couleur des caractères à la vue. Il est par ailleurs espéré que cet appareil puisse faciliter le retour à la lecture d'un public pour qui le livre est considéré comme intimidant.

#### **b) Mutualisation des ressources et des transferts de compétences**

La bibliothèque a toutes les raisons d'ajuster son offre documentaire à ce public et de développer à cette occasion des partenariats utiles. La collaboration avec le service de formation et le dialogue avec les formateurs auxquels il fait appel permettront à la bibliothèque d'ajuster ses ressources aux besoins des stagiaires.

La mise à disposition de salles et d'équipements audiovisuels, la participation des bibliothécaires aux côtés des formateurs dans la prise en charge des stagiaires sont de nature à familiariser le personnel en formation avec les équipes et les équipements dans la perspective d'une utilisation personnelle et durable.

Cette coopération peut revêtir la forme d'un transfert de compétences. Les relations avec les personnels administratifs et techniques ne peuvent qu'enrichir la connaissance des responsables de domaines au travers des échanges sur l'analyse et la compréhension de leurs besoins. Elles peuvent être l'occasion de valoriser les connaissances des partenaires et permettre d'en faire des coproducteurs du service. Les agents des services administratifs et techniques peuvent ainsi être invités à contribuer à l'évaluation des rayons dont ils sont spécialistes, tant pour les compléter que pour le désherbage des documents devenus obsolètes. Ce faisant, les intéressés, ainsi reconnus par la bibliothèque pour leurs compétences, s'y sentiront plus à l'aise et en deviendront plus volontiers les ambassadeurs.

Les bibliothécaires peuvent de même transférer des compétences à leurs partenaires. La sensibilisation des assistantes maternelles et des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) au développement du goût du livre et de la lecture peut ainsi prendre la forme de formations à la connaissance de l'édition et à la lecture à haute voix.

#### **Personnels de la petite enfance et bibliothécaires : ensemble au service de la réussite de l'apprentissage de la lecture**

L'une des actions du développement de la lecture de la ville de Fresnes (94) porte sur le développement du goût du livre chez les jeunes enfants avant leur apprentissage de la lecture. L'objectif est de faire en sorte que les enfants, ayant l'expérience de la lecture avec des adultes, aient envie d'apprendre pour être autonomes dans une activité dont ils ont compris l'attrait et l'intérêt. Il est aussi de sensibiliser les éducateurs, et notamment les parents, sur l'importance de la lecture et d'une relation précoce avec le livre.

Sur proposition commune des directions de la bibliothèque et du service de la petite enfance, le service formation de la ville a organisé en intra des stages de formation de lecture à haute voix, de comptines et de jeux de doigts rassemblant des agents venus des deux services.

Outre l'économie d'échelle réalisée par cette mutualisation, cette formation a permis de bâtir une culture d'objectifs comme entre assistantes maternelles, ATSEM et bibliothécaires. Si les bibliothécaires continuent à se rendre elles-mêmes dans les crèches et les écoles maternelles, elles y sont désormais relayées par les personnels de ces établissements. La connaissance et le respect réciproque entre les différents types de personnels permettent de coopérer de façon plus pertinente, de toucher un public plus large et de développer une action plus suivie.

La transmission de connaissances des bibliothécaires spécialisées sur les critères de sélection des albums permet désormais de passer à une étape supérieure, celle de la mise en place d'un comité de lecture commun entre les deux services pour les achats des crèches et des écoles ou la sélection des livres qui y seront mis à leur disposition par la bibliothèque.

### **3. Les besoins documentaires des élèves des cours municipaux d'adultes et des associations éducatives**

De nombreuses collectivités offrent des cours municipaux d'adultes. Cette tradition est ancienne. Les cours publics municipaux de la ville d'Angers, par exemple, ont été créés en 1885 pour poursuivre une œuvre déjà entreprise sous le Second Empire dans le cadre de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Des professeurs, la plupart du temps venus du lycée, y enseignaient la philosophie, la littérature, l'anglais, l'allemand, l'histoire et la géographie, parfois des cours de chimie, de sciences, d'histoire de l'art... Ces cours étaient complétés par des conférences ponctuelles sur les lettres, l'histoire de l'art et les sciences. Beaucoup de municipalités ont maintenu cette offre. L'une des plus importantes en capacité et en variété est sans doute celle de la ville de Paris.

À l'instar de nombreuses autres collectivités, les cours de la ville de Paris, portent sur l'enseignement des langues, à commencer par le français langue étrangère (FLE), destiné au public non francophone, ou cours de grammaire et d'orthographe françaises. On y trouve également des cours de remise à niveau en vue d'une réinsertion scolaire ou universitaire ou de validation des acquis de l'expérience, voire des cours de comptabilité/gestion et de secrétariat, etc.

Au-delà de ces prestations, les collectivités locales soutiennent et encouragent les associations éducatives, notamment dans les domaines de l'alphabétisation, de l'illettrisme ou du français langue étrangère.

Cette offre recouvrant des objectifs convergents avec ceux des bibliothèques, sa mutualisation permettrait, par exemple, de mieux utiliser les services d'autoformation des bibliothèques-médiathèques, qui peuvent difficilement se suffire à eux-mêmes auprès d'un public insuffisamment autonome. Ils permettraient d'ajuster l'offre documentaire (dictionnaires, didacticiels, collections, bases en ligne, etc.), et d'en développer l'utilisation. La bibliothèque de Fresnes (94) accueille ainsi l'atelier d'alphabétisation de l'association « Fresnes service » tous les jeudis matin dans la bibliothèque. Elle met à sa disposition une salle, ses collections et bases en ligne, ainsi que ses cabines d'autoformation.

### **4. Les besoins documentaires de la recherche généalogique et de l'histoire locale**

Plusieurs collectivités locales ont développé des formes de mutualisation entre leurs bibliothèques et leurs archives. Tel est le cas de la ville de Tourcoing qui, en 1993, implante ses archives municipales dans le cadre du programme d'extension de sa médiathèque, ou encore de Montpellier, qui a installé ses archives municipales dans la médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola. Tel est aussi le cas dans le cadre du rapprochement des services de lecture publique et des archives des conseils généraux, comme par exemple dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Hérault.

Les formes vont de la gestion mutualisée de parties communes (salle polyvalente, salle de réunion, espace multimédia) à la mise en place de projets, voire de services communs, le plus souvent relatifs à l'histoire locale.

D'abord dictée par la volonté d'optimiser les ressources, l'option de mutualisation des bibliothèques et des archives peut constituer une solution patrimoniale très pertinente, tant du point de vue de la mutualisation des ressources documentaires que de celle de l'offre de services pour la recherche généalogique et la contribution à l'action des sociétés savantes locales.

Les usuels et les abonnements des bibliothèques et des archives relevant de l'histoire sont souvent les mêmes, et leurs fonds complémentaires. Ils pourraient donc être mis en commun, tant dans l'intérêt du public que dans celui de l'optimisation des dépenses. Il en est de même de programmes de numérisation et de définition de sites et de plates-formes internet.

L'évolution des systèmes d'information vers des solutions moins spécifiques qu'elles ne l'étaient auparavant peut constituer une opportunité favorable. Le développement de formations communes pourrait encourager le développement de solutions plus intégrées. Ainsi pourrait-on imaginer des plans de développement des collections historiques conçus et développés de concert par des archivistes et des bibliothécaires en lien étroit avec les associations et sociétés savantes de la collectivité et de sa région

– notamment, pour les plus consultés sur place et à distance, pour les registres paroissiaux et d'état civil, comme cela se fait par exemple au Danemark.

Manager une bibliothèque territoriale n°51 – Février 2016

Reine Bürki - Julia Morineau - Christelle Petit

Enfance, arts et culture : bibliothèques nouvelle génération ?

## ENFANCE, ARTS ET CULTURE : BIBLIOTHÈQUES NOUVELLE GÉNÉRATION ?

REINE BÜRKI 🇨🇭 JULIA MORINEAU 🇫🇷 CHRISTELLE PETIT 🇫🇷

Le 21 mai dernier, la bibliothèque municipale de Lyon accueillait dans son auditorium une journée d'étude organisée en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France / Centre national de la littérature pour la jeunesse à l'occasion de la manifestation RéCréation (voir encadré page suivante). Ces deux institutions étaient représentées par leurs directeurs, Gilles Éboli (BmL) et Jacques Vidal-Naquet (CNLJ), qui ont introduit le thème de l'enfance, des arts et de la culture, et offert la parole à des intervenants d'horizons différents : danse, théâtre, arts plastiques, édition, bibliothèques... Si l'enfant et les arts étaient au cœur de cette réflexion partagée, les notions de qualité et de transversalité se sont également imposées comme les mots conducteurs de cette journée.

### « DÉCLOISONNER LES TERRITOIRES, L'OFFRE ET LES PUBLICS... »

Ce sont les termes qui résument le mieux la réponse à la question de l'accès aux arts et à la culture du jeune public. C'est ainsi que Gilles Éboli a conclu son introduction. Après avoir exploré la polysémie du mot « génération » – générer de nouveaux publics mais aussi une nouvelle génération du public qui co-construit la bibliothèque – il s'est intéressé au rapport entre générations à travers l'art et la culture, pour interroger l'intergénérationnel. Si la bibliothèque et l'institution publique en général doivent mieux prendre en compte le jeune public en termes de moyens, l'offre doit pouvoir, elle, être tout public. Ainsi, en plaçant l'enfant au cœur de la bibliothèque ou de l'institution culturelle, la portée de l'offre doit être trans-arts, trans-médias et trans-générationnelle.

Dominique Hervieu (Maison de la Danse, Lyon) et Nino d'Introna (Théâtre Nouvelle Génération, Lyon) ont partagé ce point de vue en l'étayant de leurs expériences et de leurs politiques de programmation respectives.

Pour Dominique Hervieu, la seule différence d'une programmation pour le jeune public, c'est le format : des propositions moins longues. Mais le critère primordial est la qualité : « Tenter d'avoir le meilleur dans tous les registres. » Il ne s'agit pas de sous-spectacle pour les enfants mais plutôt d'un condensé, une essence du spectacle. Ce qui importe, c'est l'émotion, le choc esthétique du spectacle, puis l'œuvre parle d'elle-même. Tout part donc de l'expérience kinesthésique, sans restriction du registre exploré ni de l'exigence. Dominique Hervieu souligne que, selon elle, on assiste a contrario à une infantilisation du public adulte qui, dans le contexte actuel de crise économique et sociale, veut du divertissement.

Nino d'Introna insiste sur le besoin de décroisonner qu'il associe à la curiosité : aller vers ce que l'on n'est plus ou pas encore. Au théâtre, le jeune public est le plus difficile à satisfaire. Il accroche ou décroche mais ne compose pas. Le problème de notre société, selon lui, est d'avoir besoin de créer un lieu de l'enfance et corollairement de ne pas savoir gérer cet endroit dont on n'a aucun souvenir, avec toujours le risque de l'infantilisation. Il lutte contre le mépris du spectacle jeunesse. Dans les journaux par exemple, le spectacle jeunesse n'est pas classé à la rubrique spectacle ou culture mais à loisirs ou divertissement. Nino d'Introna défend le spectacle tout public, à partir de 3, 6 ans, auquel on adapte un rythme et une durée. Au-delà de cette contrainte de format, la proposition doit être intergénérationnelle puisque, avec des classes ou des familles, il y a toujours des adultes aux côtés des enfants. Alors le spectacle doit pouvoir parler à tout le monde.

### RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR L'OFFRE ARTISTIQUE NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

Laure Deschamps, créatrice du blog *La Souris grise*<sup>1</sup> et du Crak 2 (« Cercle des éditeurs d'applications pour les Kids »), a expliqué son projet et son offre au service de la communauté professionnelle et des parents. *La Souris grise* est un lieu de conseil à partir de choix personnels assumés par Laure Deschamps qui a pour ambition de révéler les bonnes applications jeunesse pour tablettes. Dans ces applications, la frontière livre jeunesse et production artistique est très mince. La plupart du temps, ce ne sont pas des livres homothétiques mais de nouvelles créations. Les bibliothécaires sont en attente de conseils sur cette offre pour savoir par exemple déterminer l'âge du public de telle ou telle application. Le Crak – version professionnelle de *La Souris grise* – aide l'édition numérique jeunesse de qualité à avoir une visibilité.

Christine Péclard, directrice de la médiathèque Marguerite Duras (Paris), a exposé son projet artistique au service de l'action éducative et sociale. Elle a notamment présenté les actions de son équipe pour aider les jeunes en situation de déscolarisation. Dans le cadre d'un dispositif de socialisation et d'apprentissage (DSA), elle est revenue sur leur projet artistique photos-vidéos autour du graffiti dans la ville 3.

Alexandre Simonet, responsable prospective et médiation-expérimentation des nouveaux usages numériques à la bibliothèque Carré d'Art de Nîmes 4, a présenté le projet Kibbok au service de la créativité individuelle et des pratiques culturelles en attente d'être révélées. Ce projet autour du livre d'artiste numérique permet à tous de créer son livre d'artiste en ligne : chacun devenant un webJ d'un jour (celui qui mixe sons et images, comme le DJ mixe les sons).

Plusieurs interventions se sont partagé la notion de territoire, envisagée selon des déclinaisons différentes : la mise en œuvre d'ateliers à l'école par une artiste plasticienne, la création de partenariats entre une association et des lieux culturels, un exemple de politique culturelle appliquée dans une communauté d'agglomération...

Camille Llobet (artiste plasticienne) a présenté sa démarche expérimentale autour du son, de l'image et des arts plastiques mise en œuvre avec des enfants de maternelle dans le cadre d'une résidence d'artiste : concert de petits bruits, bruitage de films de Jacques Tati ou des frères Lumière, écriture de partitions sonores... Cette intervention (ou « comment parler d'art aux enfants ? ») et les vidéos présentées à cette occasion ont donné toute leur mesure à l'adhésion et à l'investissement des enfants invités à ouvrir l'œil et l'oreille pour une expérience sensible de l'art ! Un travail à suivre dans le cadre de la mission Enfance, Art et Langues 5 mise en place à Lyon pour une éducation artistique et culturelle au quotidien.

#### RéCréation, art et culture nouvelle génération

Ce nouveau programme de la bibliothèque municipale de Lyon 1\* , a pour objectif de mettre en œuvre des propositions à certaines des interrogations essentielles que se posent les bibliothèques : quelles est l'identité d'une bibliothèque et que peut-on/doit-on proposer ? Comment toucher de nouveaux publics ? La bibliothèque peut-elle être un lieu de création ?

Pendant trois mois, du 6 avril au 29 juin 2013, sur 17 lieux, avec 28 partenaires, 16 expositions et 110 rendez-vous animent les bibliothèques de la ville de Lyon : concerts, rencontres d'artistes, séances de cinéma, ateliers de création, spectacles de théâtre ou de danse, visites de coulisses... toute une explosion d'événements pour jouer, créer et rêver autour de la création, à destination des enfants de tous âges.

Spécialement investi à cette occasion, le site de la bibliothèque Part-Dieu a été pensé comme une ville imaginaire, une « cité de la culture » en trois quartiers : celui des arts plastiques, celui des arts numériques et celui des arts vivants. Au sein même de cette ville, le voyage emmène le visiteur dans l'imaginaire d'artistes stéphanois, lyonnais, chinois, italiens... ou dans celui du visiteur lui-même, invité à participer, à créer des dessins par son souffle, des sons grâce au toucher, à jouer avec les mots et les images numériques, à impliquer tout son corps dans la cabane de la danse ou le vidéomathon théâtral. D'autres espaces sollicitent davantage la rêverie musicale (un orchestre meccanum) ou le partage de la lecture (le Jardin Bibliothèques).

Pour se repérer dans cette nouvelle ville, une médiation intelligemment pensée a fait préférer, aux habituels cartels, la présence à la fois bienveillante et efficace d'animateurs (des enfants, lors de l'inauguration à la Part-Dieu) qui savent donner les premières clés d'accès aux œuvres ou les codes de la participation possible. Cet événement multiforme, accompagné d'un site web 2\* , a nécessité un investissement exceptionnel en budget et en temps, avec dix-huit mois de préparation, selon Violaine Kahnmacher, commissaire de l'exposition et responsable du département jeunesse.

Et le résultat est enthousiasmant : petits et grands se laissent facilement happer par le dispositif, par la beauté ou le jeu de la création, au sein de la bibliothèque vivante, bien vivante.

Nathalie Guimard a abordé la question des partenariats à travers l'exemple de Fotokino 6 , association tournée vers les arts visuels, qui organise depuis 2004 le festival Laterna Magica s'adressant aux petits comme aux grands. Un territoire de l'art qui a su investir les galeries, les théâtres, les cinémas, les librairies, les écoles d'art, mais également les bibliothèques par des expositions comme celles présentées à la BMVR de Marseille et à la MLIS de Villeurbanne. Si cette intervention a mis en avant l'importance des partenariats avec des lieux culturels, elle a aussi évoqué la réalité des difficultés parfois rencontrées pour l'organisation et le financement des projets, les problèmes logistiques ou l'accueil des publics.

Réinscrivant la question de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'un territoire géographique, Isabelle Suchel-Mercier, directrice des affaires culturelles de Roanne (et anciennement responsable de médiathèque), a relaté la mise en œuvre d'une politique culturelle associant la ville et l'Éducation nationale autour d'un projet de résidence d'artiste dans des établissements scolaires. Cette initiative s'est inscrite dans un « plan local d'éducation artistique et culturelle » formalisé par un cahier des charges, et rassemblant les différents acteurs dans un « espace projet ». Un contrat territoire-lecture signé par la ville de Roanne et la Drac s'est par ailleurs mis en place à travers le dispositif « La boîte à mots »<sup>7</sup>, projet rattaché à la médiathèque en partenariat avec les associations, les centres sociaux, les familles, pour inscrire la culture au cœur du territoire.

Sophie Curtil (artiste et conceptrice des collections « L'Art en jeu » du Centre Pompidou et « Kitadi » du musée Dapper) était invitée à clore cette journée par son regard porté sur quarante ans de médiation culturelle à destination du jeune public. Forte de son expérience, elle a souligné l'aptitude de la bibliothèque à rassembler et faciliter l'accès des familles à la culture, car gratuite mais aussi, selon elle, plus visible et accessible que le musée : une capacité à « faire du lien ».

Cette journée a permis d'enrichir le regard porté par les bibliothèques sur le jeune public grâce aux témoignages et aux expériences croisées de différents intervenants culturels, mais a également souligné l'importance pour les bibliothèques de savoir valoriser leurs actions en direction des jeunes publics : une disposition à promouvoir auprès des tutelles, mais aussi peut-être une carte à jouer dans la perspective des nouveaux rythmes scolaires. •

1. <http://www.souris-grise.fr>

2. <http://www.crak.biz/presse>

3. <http://equipement.paris.fr/mediatheque-marguerite-duras-1752>

4. <http://www.nimes.fr/index.php?id=1725>

5. <http://www.eal.lyon.fr/enfance/sections/fr>

6. <http://www.bm-lyon.fr/actualites/programme-recreation.pdf>

7. <http://recreation.bm-lyon.fr>

8. <http://fotokino.org>

9. <http://laboiteamots.roanne.fr>

#### Référence bibliographique :

Bürki, Reine, Morineau, Julia et Petit, Christelle. Enfance, arts et culture : bibliothèques nouvelle génération ?. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 2013 [consulté le 30 novembre 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0067-008>>. ISSN 1292-8399.

ACCUEIL / TOUR D'HORIZON / LA BIBLIOTHÈQUE EST-ELLE SOLUBLE DANS LE RÉSEAU ?

## LA BIBLIOTHÈQUE EST-ELLE SOLUBLE DANS LE RÉSEAU ?

### Journée ABF Midi-Pyrénées/Médiad'Oc – 1er juin 2015

SABINE NAEGELEN-POMMARET

04 SEPTEMBRE 2015

Le groupe Midi-Pyrénées de l'ABF, en partenariat avec Médiad'Oc, organisait le 1er juin 2015 à la BMVR José Cabanis à Toulouse une journée d'étude intitulée « La bibliothèque est-elle soluble dans le réseau ? ». Le programme, construit autour d'exemples issus de lecture publique et de l'enseignement supérieur, a permis aux participants de mesurer l'importance de la notion de réseau pour les bibliothèques.

La matinée était plus particulièrement consacrée à des exposés permettant de contextualiser la notion de réseau en bibliothèques en fonction d'une histoire institutionnelle, et de saisir l'intérêt d'une structuration en réseau pour promouvoir et assurer les missions des bibliothèques.

A cet égard, l'intervention conjointe de Dominique Lahary, anciennement directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise, et de Catherine Roussy, directrice du SICD de Toulouse, a illustré parfaitement l'ancienneté et l'intérêt du fonctionnement en réseau pour la profession. Les bibliothécaires ont en effet d'abord travaillé en réseau pour les questions bibliographiques (en BU, le catalogage partagé remonte aux années 1980, la naissance du Sudoc en 1998 permettant d'institutionnaliser et de structurer fortement l'identité professionnelle autour de cette activité). D'autres structures en réseau existent bien évidemment aussi depuis de nombreuses années (Cadist dès 1980, Couperin en 1999). Administrativement, les BU sont organisées en réseau depuis le décret fondateur de création des SCD en 1985. Côté lecture publique, le réseau est également un mode de fonctionnement courant et présentant des formes diverses (réseaux endogènes - municipaux, intercommunaux -, hiérarchisés, à structures dédiées, distribués). Quel intérêt d'un fonctionnement en réseau ? Du point de vue de l'espace, une organisation en maillage permet, à l'échelle d'un territoire, de remplir les missions plus efficacement et de manière égalitaire. Du point de vue économique, le réseau permet la mutualisation et une approche économique du développement des services dans un contexte de resserrement des moyens de la puissance publique. Du point de vue de l'humain, le réseau permet de changer l'organisation de travail pour favoriser le partenariat et la transversalité.

La deuxième intervention, conjointe également, de Brigitte Renouf, directrice du SCD de l'université de Saint-Etienne, et de Marie-Pierre Redon, chargée du centre de documentation de l'ENISE, a présenté le cas concret du réseau BRISE, qui fonctionne depuis vingt-cinq ans (un des plus anciens réseaux documentaires de France). Ce réseau puise son origine dans un catalogue commun des périodiques publié par une association de bibliothèques stéphanoises et dans des accords de réciprocité pour les lecteurs. La véritable naissance du réseau a eu lieu en 1988 avec le projet d'informatisation des BM et BU pour mutualiser les coûts, mettre en commun un outil pour proposer un meilleur service aux lecteurs. D'autres structures documentaires ont rejoint le réseau au fil du temps (Ecole des Mines, ENISE, Archives départementales). Ce catalogue commun a permis la mise en place de groupes de travail mixtes, avec une structuration des procédures et des processus de concertation puis de décision. Malgré les difficultés initiales du projet (paramétrages complexes, moins d'autonomie pour les partenaires), le bilan fut largement positif avec, par exemple, la mise en place d'une carte unique pour tous les publics permettant d'accéder à plus de 100 000 documents. Les avantages sont multiples : pour les publics, élargissement de l'offre documentaire et utilisation d'une seule carte ; pour les professionnels, gains économiques et montée en compétence des agents par le biais des échanges professionnels ; pour les tutelles, retombée positive de l'image des bibliothèques et de la ville en général... La scission du réseau dix ans après sa création, dans le cadre d'une réinformatisation devenue nécessaire, en deux structures et deux SIGB distincts (BRISE Ville avec Opsys et BRISE ES avec Ever), n'a pas complètement fait disparaître ce fonctionnement, car l'association créée en 1993 perdure et la carte unique pour les lecteurs a été maintenue. BRISE ES est un réseau stable qui permet de fédérer les collections des BU et des bibliothèques associées et dont le fonctionnement est toujours régi par une convention. La dernière réinformatisation sous Koha pour BRISE ES a changé le périmètre d'association, puisque celle-ci s'est faite avec les SCD Lyon 2 et Lyon 3 dans le cadre du PRES. Les fragilités apparaissent désormais au niveau de l'articulation des établissements membres du réseau dans un contexte qui évolue paradoxalement à l'opposé (autonomie dans le cadre de la LRU, insertion dans des réseaux autres à l'échelle locale, voire nationale). Mais cette réinformatisation qui a scindé BRISE a paradoxalement souligné l'intérêt du réseau, des réseaux. Les deux intervenants ont insisté sur le maintien d'un esprit réseau, malgré la coexistence des catalogues, par la perpétuation de rendez-vous réguliers, d'une politique de communication harmonisée, et d'une conservation partagée des périodiques sur le territoire stéphanois. Au vu de cette expérience, le travail en réseau, malgré les bénéfices qu'il apporte, pose de nombreuses questions, pour l'instant sans réponse : jusqu'où harmoniser les pratiques ? Comment concilier des politiques d'acquisition différentes ? Comment concilier politique d'établissement, logiques nationales et logiques locales ?

Après ces présentations générales, la problématique des réseaux fut abordée l'après-midi avec trois focus différents (les personnels, les animations, et le territoire).

Muriel Laurent, directrice du réseau des médiathèques du Val d'Europe, a présenté les modalités de gestion du personnel au sein d'un réseau. Le réseau des médiathèques du Val d'Europe est constitué de cinq médiathèques (une médiathèque tête de réseau entourée de quatre médiathèques de proximité) ouvertes de 2000 à 2007. Ce réseau a été dès l'origine conçu comme un seul ensemble avec une collection documentaire globale, chaque médiathèque de proximité développant un fonds thématique, soit une collection complémentaire au fonds général, soit une collection de référence et avec une carte unique. Les modalités de gestion du personnel ont été également organisées au début du projet et s'inspirent des mêmes principes : les agents sont tous affectés au réseau, les bureaux sont à la médiathèque, les médiathèques de proximité ne sont occupées qu'aux heures d'ouverture au public. Il existe des responsables de médiathèque de proximité, mais cette fonction n'est pour l'agent qu'une mission. L'organigramme est transversal avec une répartition par service : administration, services publics, communication, collections, action culturelle. L'équipe de direction est composée de la directrice et des responsables de secteurs. A l'exception du service Administration, aucun service n'a de personnel en propre, les fiches de poste panachent les activités qui déclinent l'ensemble des actions menées dans le réseau. Tous les agents participent au service public dans l'ensemble des médiathèques, selon une quotité qui varie de 20 à 50 % du temps de travail selon les missions et non selon les grades. Des vues anonymisées de l'organigramme et des fiches de postes ont permis de mieux comprendre cette situation. Cette organisation a été souhaitée afin de valoriser la mobilité et la polyvalence des agents. Chaque année, suite aux entretiens professionnels, il est possible à chacun d'évoluer selon des modalités différentes puisque les fiches de poste restent des constructions propres à chaque agent et s'appuient également sur les compétences ou centres d'intérêt personnels. Muriel Laurent souligne que cette organisation, si elle offre de la souplesse dans l'affectation des missions, est contraignante en termes de planning. Elle souligne qu'il a fallu que chacun trouve ses repères. Et si le contexte de création d'un nouvel établissement avec des règles claires dès le début a facilité l'acclimatation, certains n'ont pu s'adapter. Elle note que l'âge et les expériences précédentes ne sont pas un critère pour expliquer des facilités ou des difficultés pour s'insérer dans ce fonctionnement.

Karine de Fenoyl, responsable des médiathèques du réseau de Tarn et Dadou, est intervenue ensuite pour présenter les animations de sa structure. Le réseau de Tarn et Dadou s'est constitué en 2007 avec des médiathèques existantes et comprend six sites pour 36 agents. Plus de 100 animations par an sont proposées, selon une programmation semestrielle. Chaque site propose un certain nombre d'animations, soit pour le réseau, soit pour une manifestation « locale », que le service culturel doit ensuite valider. Ce mode de fonctionnement pose notamment le problème du délai : entre la proposition longtemps à l'avance puis la validation, il peut arriver que des animateurs ne soient plus disponibles. La communication de site est parfois difficile, certaines actions ayant une communication séparée, comme celles visant la petite enfance. Karine de Fenoyl souligne la nécessité de tenir compte de la spécificité des territoires et la difficulté de trouver une place dans une offre culturelle dense. Cette situation, tout comme l'obligation de prévoir sur le long terme, ne facilite pas l'implication des équipes. Mais la question la plus importante est celle du public, qui parfois ne se retrouve pas dans les animations proposées : le réseau a déjà réorienté certaines actions, modifié les horaires pour tenir compte des usages. Un renforcement de la coordination semble nécessaire avec la création d'un poste dédié à la programmation culturelle.

Romain Madoyan, conservateur à la médiathèque départementale en Haute-Garonne, a présenté l'exemple de son établissement. Le fonctionnement en réseau s'est concrétisé par petites touches, car jusqu'à présent la légitimité restait plutôt au niveau communal. Avec la définition en 2013 de nouvelles modalités pour le subventionnement des communes, la structuration du réseau s'est appuyée sur la normalisation des projets. De plus, le schéma d'intercommunalité n'est pas encore complètement arrêté, et ce n'est qu'en 2015 que le contrat de territoire a été signé. Actuellement, 150 établissements sont subventionnés avec un maillage à trois niveaux, 40 points de desserte par bus et 200 lieux de dépôts. Le bassin territorial, la plus petite unité géographique pour accéder à des services, est désormais prise en compte. Concrètement, la médiathèque départementale a renforcé le suivi des projets avec la mise en place de référents territoriaux et la mise en place de missions décentralisées. Des actions de sensibilisation des élus cantonaux ont été lancées et des réunions de secteur se tiennent deux fois par an. L'ouverture de la nouvelle médiathèque départementale à Labège a favorisé le développement de nouveaux services qui, à leur tour, favorisent les échanges professionnels. L'enjeu majeur reste celui des contrats de territoire et un travail est actuellement en cours avec la métropole toulousaine pour déterminer la manière de travailler en synergie, sans doublon ni scission. Une logique d'animation numérique se met en place et la réflexion se poursuit pour un subventionnement plus efficient. Parallèlement, la médiathèque se réoriente vers un accompagnement du travail en réseau, ce qu'on pourrait appeler le réseau des réseaux avec une présence accrue sur le territoire.

A la lumière de ces expériences et en conclusion, il semble possible de répondre à la question initiale par l'affirmative : malgré certaines difficultés, la bibliothèque est soluble dans le réseau. Par cette forme d'organisation assez naturelle pour la profession, obligatoire ou choisie, l'action de la bibliothèque se diffuse et irrigue un territoire ou une institution pour répondre aux missions qui lui sont confiées.

#### Référence bibliographique :

Naegelen-Pommaret, Sabine. La bibliothèque est-elle soluble dans le réseau ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 6, 2015 [consulté le 30 novembre 2015]. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-est-elle-soluble-dans-le-reseau\\_65447](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-est-elle-soluble-dans-le-reseau_65447)>. ISSN 1292-8399.



## MÉDIATION CULTURELLE

**Librairies et bibliothèques : comment collaborer ?**

Comment mieux travailler ensemble, trouver davantage de synergies et faire jouer les complémentarités dans les pratiques d'animation ? Lundi 1<sup>er</sup> juin, à Lyon, dans les locaux de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), deux bibliothécaires, une auteure, une sociologue et quatre libraires ont tenté de répondre à ces questions lors de deux tables rondes chargées d'apporter à la fois témoignages et éléments de réflexion. Organisé par l'Enssib et par l'agence régionale du livre l'Arald, l'après-midi interprofessionnel visait à identifier les principaux freins et clivages entre deux professions « *qui partagent ce champ d'activité que sont les animations mais qui collaborent encore difficilement*, souligne Julia Morineau, chargée de valorisation à l'Enssib. *Nous voulions aussi désamorcer les discours tout faits et les clichés, encore prégnants chez chaque acteur et qui entravent les éventuelles collaborations.* »

Si les intervenantes ont bien identifié quelques points de convergences, comme le pouvoir de cohésion que les animations apportent au sein des équipes, leur importance pour être perçue auprès des

publics et la nécessité de nouer des partenariats avec des acteurs locaux extérieurs au livre pour renforcer cette visibilité, elles se sont effectivement attardées sur les différences de temporalité, d'organisation et de missions qui compliquent le travail commun entre libraires et bibliothécaires. « *Nous n'avancons pas au même rythme*, résume Françoise Tessier, ancienne bibliothécaire reconvertie en libraire (Au Temps retrouvé, à Villard-de-Lans). *En bibliothèque, les programmes sont souvent élaborés pour une année et à partir de thématiques alors qu'en librairie nous réagissons à l'actualité et saisissons davantage les occasions.* »

Les différences quant aux horaires d'ouverture, restreints en bibliothèque, ont également été abordées, tout comme la rémunération des auteurs, assurée en bibliothèque mais pas par les libraires, qui ont aussi tenu à rappeler que les animations ne leur permettaient pas de dégager des profits. Fructueuse, en raison notamment de la « *sincérité des échanges* », la manifestation s'est conclue sur le constat que seule la compréhension des contraintes de chacun permettrait de trouver des terrains communs.

**Cécile Charonnat**



Article paru dans le Dossier "Au cœur du politique" (page 48), du n°77 de la revue *Bibliothèque(s)*, revue de l'Association des Bibliothécaires de France, décembre 2014

### *Bibliothèques dans la cité*

#### Un outil participatif sur le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale

Les bibliothèques ont un rôle à jouer au XXI<sup>e</sup> siècle pour contribuer au vivre ensemble, à la formation et à l'autonomie des citoyens. Leur rôle social et émancipateur est certain et nombreux sont les professionnels à identifier et à vouloir valoriser les enjeux politiques et humains de leurs institutions.

C'est dans ce contexte qu'est né, en 2012, le site *Bibliothèques dans la cité*<sup>1</sup> mis en œuvre par la Délégation à la coopération nationale et internationale de la Bibliothèque publique d'information (Bpi). Il permet aux professionnels des bibliothèques d'échanger des expériences, de partager des savoirs, de communiquer des savoir-faire en matière d'actions mises en place dans le domaine de la cohésion sociale.

Le site présente des actions à destination de personnes éloignées de la lecture et de la culture : personnes en situation de précarité, de handicap, d'illettrisme... Mais, plus largement, il vise à promouvoir le rôle des bibliothèques dans la cité, en diffusant les bonnes pratiques et la conduite de projets favorisant le re-tissage de liens sociaux ou permettant, tout simplement, le maintien de ces liens. Multiples sont en effet les bibliothèques publiques proposant des actions de médiation permettant aux usagers de se rencontrer, de discuter. Tant hors les murs qu'intra muros, ces services, menés de plus en plus souvent avec des partenaires extérieurs, sont au cœur de *Bibliothèques dans la cité* dont la devise est : *partager des savoirs, faire société*.

Le site est constitué de Fiches Action qui présentent les actions menées : aspects concrets de la mise en œuvre, moyens nécessaires, difficultés rencontrées et succès obtenus. A titre d'exemples, les pratiques suivantes peuvent être relevées :

- *Les permanences de lecture sur une aire d'accueil des gens du voyage* organisée par la médiathèque de Chassieu (69), en partenariat avec l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadje (ARTAG) ;
- *Les rencontres professionnelles en faveur de la formation et de l'emploi* menées par la bibliothèque d'Etude et d'Information (BEI) de Cergy-Pontoise (95), avec comme partenaires la Mission locale, Pôle Emploi, le GRETA...

Ces Fiches Action sont complétées par des Fiches de présentation des bibliothèques et des partenaires.

Le site propose aussi des Actualités et une rubrique Lu sur le Web, des commentaires peuvent, en outre, être postés. Une collecte de photos-portraits *Je suis bibliothécaire mais aussi...*<sup>2</sup>, sur Tumblr, illustre les nouvelles facettes du métier de bibliothécaire, tandis qu'une newsletter<sup>3</sup> informe des nouveautés du site.

A travers le cycle de journées d'étude : *Partager des savoirs, faire société : les bibliothèques dans la Cité*, amorcé en 2012, la Bpi, en partenariat avec des bibliothèques territoriales et des structures régionales du livre, favorise l'échange entre professionnels des bibliothèques, du social, de la formation et de l'insertion, en s'intéressant à des projets positionnant la bibliothèque comme lieu au service de tous. La prochaine Journée d'étude portera sur le rôle stratégique des bibliothèques dans l'appropriation du numérique<sup>4</sup>. Le contenu de ces conférences alimente systématiquement le site.

Alors que Christine Carrier, nouvelle directrice de la Bpi, a annoncé et réaffirmé le rôle essentiel de cette dernière en matière de coopération nationale et son souhait de voir renforcer ce pôle d'excellence ; alors que les récents congrès de l'ABF et de l'IFLA ont permis de valoriser *Bibliothèques dans la cité*, ce site devrait, au cours des années à venir, prendre de l'ampleur et devenir un outil incontournable de coopération nationale ainsi que de diffusion en matière d'inclusion sociale.

Emmanuelle Posse

*Bibliothèques dans la cité*

Bpi, Délégation à la coopération nationale et internationale

emmanuelle.posse@bpi.fr

<sup>1</sup> [bibliothequesdanslacite.org](http://bibliothequesdanslacite.org)

<sup>2</sup> [bibliothequesdanslacite.tumblr.com](http://bibliothequesdanslacite.tumblr.com)

<sup>3</sup> pour s'inscrire à l'Info Lettre éphémère, envoyer un courriel à : [emmanuelle.posse@bpi.fr](mailto:emmanuelle.posse@bpi.fr)

<sup>4</sup> le 4 décembre 2014 à Strasbourg, pour plus d'informations : [bibliothequesdanslacite.org](http://bibliothequesdanslacite.org)

# Education artistique et culturelle : le potentiel sous-exploité des bibliothèques

Publié le 25/02/2015 • Mis à jour le 27/02/2015 • Par **Hélène Girard** • dans : France *lagazettedescommunes.com*

Le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture a enquêté sur « les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle ». Outre un état des lieux des pratiques, ce rapport, publié début février, recense atouts et difficultés des équipements de lecture publique, et propose un vade-mecum complété par l'analyse de bonnes pratiques.

## Chiffres-clés

- 16 000 bibliothèques ou points lecture répartis sur tout le territoire
- 4300 bibliothèques municipales
- 97 bibliothèques départementales de prêt (BDP)
- 74 contrats territoire-lecture
- 90% des bibliothèques municipales ont une offre d'activités pour les 4-11 ans
- 79% des BDP ont une offre d'activités pour les 12-15 ans
- 73% des projets des bibliothèques en matière d'EAC sont initiés par des enseignants
- moins de 6% des plans de formation des bibliothèques portent sur l'EAC
- 10% des bibliothèques formalisent leurs partenariats en matière d'EAC

(Source : ministère de la Culture, SLL)

Pour la première fois, une étude fait l'état des lieux des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les bibliothèques publiques. Produite par le Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture, l'enquête intitulée « les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle » constitue une base qui permettra d'observer les évolutions de ce type d'activités.

La bibliothèque apparaît comme le lieu riche de possibilités en matière d'éducation artistique et culturelle affirment les rédacteurs du document. Ce, pour trois raisons :

- leurs collections, encyclopédiques et patrimoniales ;
- le savoir-faire des bibliothécaires en matière d'animation et de médiation ;
- la place « singulière » de cet équipement, inscrit dans un territoire et parfois unique équipement culturel de la commune.

## **Forte présence auprès des enfants**

90% des bibliothèques municipales et intercommunales sont bel et bien présentes auprès des enfants de 4 à 11 ans, par le biais d'activités culturelles diverses et variées. Pour leur part, les bibliothèques départementales interviennent logiquement auprès des 12-15 ans, dans le cadre de la compétence du conseil général en matière de collèges.

Malgré ces atouts de taille, force est de constater que, hormis quelques expériences – dont certaines font l'objet de fiches pratiques dans la dernière partie du rapport – les bibliothèques ne se sont pas encore imposées comme incontournables en matière d'EAC et souffrent de la concurrence des équipements patrimoniaux, notamment les musées, et de spectacle vivant, théâtres, salles de spectacle, conservatoires... « Les bibliothèques n'en sont pas absentes, mais elles ne sont pas perçues comme acteurs majeurs. Elles sont plus considérées comme un lieu d'accueil et de ressources », commente-t-on au SLL.

## **L'Education nationale, premier partenaire**

Même si beaucoup de bibliothèques travaillent avec les structures de la petite enfance, les centres de loisirs et les services « jeunesse » des collectivités, « l'Education nationale reste le partenaire essentiel », constatent les auteurs. Dans 73% des cas, les projets sont d'ailleurs initiés par les enseignants et dans 33% des cas, par des professeurs-documentalistes.

Si l'on s'en tient aux trois « piliers » de l'EAC -développement des connaissances, rencontre avec les œuvres et les artistes, expériences sensibles et pratique du geste artistique-, tels qu'indiqués par la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3-5-2013, relative au parcours d'éducation artistique et culturel, l'offre de beaucoup d'équipements relève plutôt de la médiation culturelle. Dans 70% des cas, cette offre tourne d'ailleurs autour de la littérature, et elle inclut rarement une pratique artistique.

## **Marges de progression**

En outre, l'enquête montre que pour la moitié des bibliothécaires, un partenariat avec une structure ou l'intervention d'un prestataire n'est pas nécessaire. Autre constat : seuls 10% des bibliothèques ayant un partenaire pour conduire une démarche d'EAC, ont formalisé l'intervention de ce dernier. « Ces quelques constats suggèrent des pistes de progression possibles », observent les auteurs. D'où l'idée d'intégrer un vade-mecum dans ce document, avec des conseils méthodologiques, et une analyse des bonnes pratiques repérées par le SLL. Ce dernier plaide, entre autres, pour :

- une plus grande transversalité des actions entre les différents services ou structures d'une collectivité ;
- une contractualisation formelle avec les partenaires impliqués ;
- une évaluation des actions menées, au-delà d'un simple bilan chiffré ;
- une prise en compte des besoins de formation des bibliothécaires en matière de conduite de projets d'EAC ;
- un conventionnement avec l'Etat à travers les différents dispositifs proposés aux collectivités par l'Etat. Notamment :

les contrats territoire-lecture (CTL)  
les projets éducatifs de territoire (PEDT)  
les contrats locaux éducatifs et artistiques (CLEA)  
le dispositif Artiste rencontre territoire scolaire (ARTS)

## **Contexte difficile**

Le développement des actions d'EAC en bibliothèque s'opère à un moment où se nouent de nombreuses difficultés.

En premier lieu, la réforme des rythmes scolaires, qui a, en quelque sorte, fait de l'ombre à l'EAC dans les priorités des élus. « La mise en place des nouveaux rythmes scolaires et sa dimension budgétaire a faussé la donne concernant l'EAC, souligne-t-on au SLL. L'étude, qui parle finalement beaucoup de l'accueil pendant le temps scolaire, montre que cette question devance celle de l'accueil périscolaire. »

Autre difficulté, les restrictions budgétaires. « Elles pèsent sur ces actions complexes, qui reposent sur le facteur humain, doivent s'inscrire dans le temps, se traduire par des actions récurrentes, et qui donc doivent impliquer des professionnels formés », analyse-t-on au SLL. Avec le risque, de voir l'EAC se développer au détriment d'autres activités. Et d'insister sur le fait qu'il s'agit « de politiques difficiles à mener sans moyens supplémentaires. »

Focus

## **Inquiétude sur la gratuité**

Lors de leur enquête, les auteurs du rapport sur « les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle » ont entendu les bibliothécaires pointer le risque de voir les activités périscolaires devenir payantes en raison des difficultés budgétaires des collectivités. « C'est déjà la réalité dans certaines communes, observe-t-on au Service du livre et de la lecture. Comme les bibliothèques relèvent du secteur non marchand, l'impact est fort, plus que dans d'autres équipements, comme les musées ou les théâtres, où elles sont souvent payantes. » Et les auteurs du rapport d'enfoncer le clou, en soulignant que faire payer les nouvelles activités périscolaires est, « d'un point de vue logique, contre-productif : les objectifs de mixité sociale et de démocratisation culturelle sont mis en péril, les activités proposées dans le temps scolaire restent les seules qui s'adressent à tous et cela n'est pas suffisant. »

Focus

## **Trois jours de formation en juin au ministère de la Culture**

Du 2 au 4 juin 2015, le Service du livre et de la lecture organisera, avec l'Enssib, une formation sur l'organisation d'activités d'éducation artistique et culturelle (EAC). La session de trois jours aura lieu dans les locaux du ministère journées et s'inscrira dans l'offre de formation continue de l'Enssib. La prise en compte des besoins de formation figure parmi les recommandations du SLL. D'autant qu'elle est, à ce jour, rarissime : selon l'étude du SLL, l'EAC représente à peine 6% des plans de formation dans les bibliothèques.

# Pourquoi utiliser les principes du marketing en bibliothèque ?

PAR MARIELLE DE MIRIBEL

**Le contexte a changé. Une bibliothèque ne peut plus se permettre de « vivre caché » et doit apprendre à mieux communiquer sur son image mais aussi avec son public, ses partenaires et ses différents interlocuteurs.**

Parmi les professionnels des bibliothèques, il en est encore beaucoup qui ne voient pas trop l'intérêt d'y importer les principes du marketing, dérivés du secteur privé : les bibliothèques sont un secteur privilégié à part, pensent-ils souvent, culturel et soumis aux lois du contexte et du service public. Les lois qui régissent le monde marchand ne peuvent s'implanter sans dommage dans un contexte régi par un souci non pas de productivité, mais de services accessibles à tous dans une volonté démocratique de culture, d'information et de formation.

Certes. Mais c'est devenu un leitmotiv d'affirmer que le monde des bibliothèques change, et son contexte également, et que pour continuer à exister, la bibliothèque doit justifier auprès de ses autorités de tutelle des bénéfices de son existence et des coûts qu'elle entraîne. Elle n'existe plus « de droit divin », elle est soumise elle aussi aux fluctuations de contextes favorables et d'enjeux à tenir.

## **Accentuer sa visibilité**

Elle ne peut plus par exemple, continuer à exister sans faire parler d'elle, sous peine de tomber dans l'oubli, le désintérêt et par voie de conséquence le manque de moyens. Elle doit veiller à se mettre en valeur par des projets mis en avant, des actions concertées et déclarées bénéfiques par diverses sources. Par le jeu classique des « retours d'ascenseur », elle doit valoriser ceux qui ont misé sur elle, que ce soit les autorités de tutelle, les partenaires institutionnels ou privés. Si les moyens engagés sur elle ne donnent pas satisfaction, l'investissement sera proposé ailleurs.

L'adage : « Pour vivre heureux vivons caché » ne peut plus sans danger avoir cours dans la profession. Modeste ou peu visible, la bibliothèque est appelée à disparaître, dans un monde où le jeu de la concurrence est exercé aussi par ceux qui sont depuis longtemps des partenaires potentiels, privés et publics : les éditeurs offrent de plus en plus de services dévolus jadis aux bibliothèques ; d'autres services de la collectivité territoriale se partagent avec elles les subsides issus des impôts : c'est en ces termes que les élus réfléchissent : « Cette année, sur quoi va-t-on investir ? Une annexe de la bibliothèque ou une nouvelle crèche ? Quels sont les enjeux politiques les plus importants ? ».

Sans pouvoir faire étalage des actions de fond qu'elle mène, dans la lutte contre l'illettrisme ou l'incitation à la lecture, qui sont des opérations de long terme qu'il est difficile de faire bénéficier d'une couverture médiatique.

## **Respecter les enjeux et maîtriser le langage de ses partenaires**

Pour affirmer le bien-fondé de son utilité sociale, la bibliothèque doit non seulement agir, en amont et en aval, mais le faire savoir auprès des personnes influentes, décideurs ou leaders d'opinion, en utilisant leur propre langage, leurs propres modes de pensées, en prenant en considération leurs propres enjeux. On sait bien que les bibliothécaires sont toujours à mendier des budgets, des locaux, des personnels, des espaces... Ils sont en position de quémandeurs.

Pour avoir une chance que leurs placets soient entendus d'une oreille intéressée par les organes du pouvoir, ils doivent désormais non plus utiliser les arguments bibliothéconomiques que personne ne maîtrise en dehors d'eux et qui n'intéressent personne, mais connaître et utiliser le langage de leurs interlocuteurs.

Pour faire simple, on peut se baser sur le fait qu'un homme politique est intéressé par les moyens, en terme d'image essentiellement, que la bibliothèque peut lui donner d'être réélu ; un secrétaire général désire recevoir des rapports administratifs sans défauts, un agent comptable veut des budgets prévisionnels, des factures sans bavures et des offres de marché public bien ficelées ; un architecte pense en terme d'espaces, de volumes et de jeux de lumières, tandis qu'un ingénieur des travaux pense en terme de plans, de normes de sécurité, de marchés...

Chacun voit midi à sa porte et l'art d'un directeur de bibliothèque est de passer du statut de quémendeur, que tout le monde fuit, à celui de partenaire privilégié que chacun désire solliciter. C'est une question non pas de compétence, mais d'image et de notoriété. Car personne à part les autres bibliothécaires n'est en mesure de juger de la compétence professionnelle d'un autre bibliothécaire, alors que chacun peut juger de sa compétence vue de son propre point de vue. (...)

## **Faire et faire savoir**

Bien souvent aussi, les bibliothèques mènent de front de nombreuses activités qui absorbent toutes leurs énergies. Il n'en reste plus beaucoup ensuite pour les faire connaître auprès des personnes influentes et intéressantes (et non pas intéressées) par des rapports, des articles, des expositions ou des échanges... Le temps passe, consacré à la préparation et la réalisation d'une succession d'activités, d'actions d'animations, de projets concertés. L'action s'est déroulée de manière satisfaisante, semble-t-il, en ce sens que « les gens sont contents », et dès le lendemain, on entame un autre projet.

Malheureusement, un projet qui n'est pas mis en valeur, « monté en épingle », rendu visible par tout un dispositif monté autour de lui et qui le justifie, ne contribue pas à valoriser l'image institutionnelle de la bibliothèque, ni n'enrichit son capital d'image. Quelques temps après, rien ne permet d'en garder le souvenir positif, en dehors de la mémoire orale des participants, mémoire fragile s'il en fut, et les actions menées, tels de petits nuages indépendants les uns des autres, se dissolvent très vite dans le bleu oublieux du ciel. **Pour garder trace de ces actions et contribuer grâce à elles à sa notoriété, la bibliothèque a avantage à se constituer un capital d'image** fondé sur ses caractéristiques réelles et spécifiques. (...)

## La visibilité du métier

Ce qui est vrai pour la communication visuelle l'est aussi pour le métier. De nombreux bibliothécaires se plaignent encore de constater que le métier, mal connu, souffre d'une image faible et dévalorisée. Mais que font les bibliothécaires pour valoriser leur métier ? Il est vrai que contrairement à un boulanger, par exemple, qui produit un bien concret, du pain, les bibliothécaires ne produisent rien de semblable, puisque ce sont les éditeurs qui produisent le livre qu'elles mettent en rayon. Les bibliothécaires ne produisent pas que des services, de la valeur ajoutée par rapport au produit initial, donc rien de tangible, de concret, mais du « transparent ».

Or peu de bibliothèques expliquent ou montrent à leurs publics et leur autorité de tutelle à quoi elles passent leur temps. Peu de guides du lecteur, par exemple, mettent en avant le professionnalisme et la disponibilité du personnel, avant la qualité des collections, ou expliquent en mots simples les différentes étapes de la mise en service d'un document ; peu de dépliants publicitaires marquent la différence entre les horaires d'ouverture au public et les horaires d'ouverture sur rendez-vous, ce qui fait que si la bibliothèque ouvre 30 heures par semaine, par exemple, personne ne peut deviner, à part les bénéficiaires, peu nombreux, qu'en dehors de ces heures d'ouverture elle reçoit des classes, des groupes, qu'elle produit d'autres types d'activités, profitables aussi à la collectivité.

Il est vrai que l'opacité d'une fonction peut sembler a priori protectrice car on n'a pas alors à justifier des choix opérés. Mais en contrepartie, on risque de vivre ignoré de tous, en dehors des enjeux vitaux de la cité.

## Une gestion lucide des partenaires

Une stratégie marketing implique de travailler ses relations pour se faire connaître, se faire apprécier et surtout ne pas se faire oublier, que ce soit auprès des médias, qui sont, avec les partenaires institutionnels, de grands relayeurs d'information, ou auprès des décideurs. Deux critères peuvent être retenus pour les classer en quatre groupes : le critère de pouvoir sur la bibliothèque et celui de la qualité de la relation. Les partenaires qui doivent faire l'objet de soins constants et attentifs sont bien évidemment ceux qui ont un grand pouvoir sur la bibliothèque et avec lesquels les relations sont excellentes (ou a contrario un pouvoir de nuisance, comme l'avait la fée Carabosse).

## L'équilibre du partenariat

Qui s'intéresse aux bibliothèques ? Dans l'ensemble, peu de gens mais ceux qui s'y intéressent peuvent jouer un rôle de premier plan dans le développement de leurs activités et de leur notoriété. **Le monde des bibliothèques, par son aspect culturel et démocratique est extrêmement valorisant pour de multiples partenaires privés, qui si on les sollicitait, seraient prêts à investir de l'énergie, des moyens, dans des actions de mécénat ou de partenariat.** Mais il est prudent de garder en mémoire que les organismes privés ne sont pas des philanthropes, qu'ils ont des comptes à rendre et doivent y trouver leur intérêt.

Un accord peut être trouvé entre deux mondes aux intérêts différents, qui ne soit un marché de dupes, ni pour l'un ni pour l'autre. Les bibliothèques ne doivent pas dévaloriser a priori les services en terme



d'image qu'elles peuvent rendre en permettant à des sponsors d'accoler leur identité visuelle à celle de la bibliothèque : elles ne doivent pas permettre, par exemple, qu'une banque, parce qu'elle finance le coût de fabrication des cartes de lecteur de la bibliothèque, s'octroie la plus grande partie de l'espace de la carte pour y faire sa propre publicité.

**Les bibliothèques en frayant avec le secteur privé, doivent connaître les codes de la communication institutionnelle et visuelle, les enjeux en terme d'image pour ne pas se laisser facilement manipuler.** Mais les professionnels des bibliothèques n'ont nulle part appris, sauf par l'entremise du service communication de leur ville ou à leurs dépens, à dialoguer avec des organisations privées, qui par leur pouvoir, leurs moyens sans commune mesure avec ceux du secteur public, et leur réseau d'influence, peuvent jouer un grand rôle dans la promotion et la notoriété des activités de la bibliothèque.

### **La cohérence des actions**

Travailler en partenariat avec des organismes aux logiques différentes oblige la bibliothèque à plus de rigueur : elle doit prouver la légitimité, l'opportunité et l'intérêt de sa politique et des actions qu'elle engage, car elle n'est plus seule en cause. Elle doit en effet concilier avec ses objectifs propres ceux des autres partenaires pour aboutir à une action commune, profitable aux uns et aux autres.

Elle doit savoir repérer des besoins ou des attentes, les classer par priorité, les estimer, formuler plusieurs options de réponse, savoir dialoguer, négocier ses propres objectifs avec ceux des autres partenaires impliqués, comme peuvent l'être une école, un centre de loisirs, une maison de retraite, aux modes de fonctionnement très éloignés des siens, fixer une procédure commune, prévoir des modes d'évaluation pertinents, réajuster les objectifs au fur et à mesure de la conjoncture, etc. **Mais ce qu'elle perd en liberté d'action, elle le regagne au centuple en visibilité, en qualité d'image, en impact et en notoriété. (...)**

Les bibliothèques font un énorme travail auprès de leurs publics, mais peu de gens le savent. **Utiliser les outils du marketing est aussi un moyen efficace de montrer son professionnalisme et de sortir de l'image de « bricolage » qui colle à la peau de nombreux professionnels.** En acquérant des compétences en terme de management, de communication, de marketing, les bibliothécaires se donnent les moyens de dialoguer sans risque de déshonneur sur le même pied que leurs partenaires institutionnels et privés. Car dès qu'ils sortent des activités traditionnelles des bibliothèques et collaborent avec des professionnels d'autres univers, ils sont confrontés à des personnes dont la pratique du marketing fait partie du métier et qui ont un regard rigoureux sur les actions à mener.

<http://www.lecturejeunesse.org/articles/pourquoi-utiliser-les-principes-du-marketing-en-bibliotheque-2/>

consulté le 14/03/2016